

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 7 JUILLET 2014

Session ordinaire du Conseil municipal,
tenue le 7 juillet 2014 , à 20 h 30,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Perry Bell,
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Audrey Turgeon a motivé son absence.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe
sont aussi présents.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 20:40 heures.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-07-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2014

2014-07-02

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 2014-06-06 et de la session
d'ajournement du 2014-06-16, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme
lus et qu'ils soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉ

4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question de l'assistance.

5 DEMANDE DES CITOYENS

5.1 Moisson HSF

2014-07-03

Considérant que l'organisme Moisson Haut-St-François a pour mission de pourvoir aux besoins alimentaires des personnes et familles à faible revenu ou vivant une situation économique difficile et de recueillir des denrées de plusieurs organismes qui autrement seraient perdues;

Il est proposé par **Julie Pouliot**

Et résolu d'accorder une aide financière de 180 \$ à l'organisme Moisson Haut-St-François.ⁱ

ADOPTÉ

5.2 Observatoire Lac-Mégantic

2014-07-04

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab offre à la municipalité l'opportunité d'obtenir gratuitement quatre (4) oriflammes à l'effigie de la réserve de ciel étoilé ainsi que les collets nécessaires à leur installation;

Il est proposé par **Marc Bégin**

Et résolu d'autoriser le directeur général, Gaétan à signer le protocole d'entente avec l'Astrolab du Mont-Mégantic et d'installer 4 oriflammes aux entrées de la Municipalité.ⁱⁱ

ADOPTÉ

6 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire fait mention des principales activités auxquelles il a participé durant le mois de juin : Rencontre des maires de la MRC (comité municipal jeunesse), comité de sécurité incendie, schéma de couverture de risques, comité achat d'équipement incendie avec la Municipalité de Saint-Malo, Loisirs de St-Isidore.

6.1 Représentations

Marc Bégin a assisté aux funérailles du pompier Anthony Labranche et à la tir de chevaux aux Loisirs.

Perry Bell a rencontré le contremaître et exprime les besoins pour la voirie.

Pierre Blouin fait mention du tournoi de balles du 24 juin et de la pratique des pompiers.

6.2 Développement social et économique

Denyse Saint-Pierre fait mention que la candidature du comité Saint-Isidore-de-Clifton-en-Action a été retenue comme finaliste régionale pour l'obtention de l'un des Grands Prix de la ruralité 2014.

6.2.1 Développement durable

Denyse Saint-Pierre présente Concertaction Estrie, un organisme sans but lucratif pour accompagner les PME estriennes dans l'intégration du Développement Durable

6.2.2 Journées Regards Vers Le Haut

Lors de la journée « Regards vers le Haut » le 20 septembre 2014, les personnes suivantes représenteront la municipalité : Yann Vallières, Marc-Sylvain Pouliot, Julie Pouliot, Audrey Turgeon, Denyse Saint-Pierre et Gaétan Perron.

6.3 Gentilé

2014-07-05

ATTENDU que messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastiques québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, invitent la municipalité à officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU que le gentilé de Saint-Isidore-de-Clifton s'écrit « Isidorien », au masculin singulier, et « Isidorienne », au féminin singulier;

ATTENDU que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU que les transcriptions [i.zi.dɔ.ʁjɛ̃] et [i.zi.dɔ.ʁjɛn], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Isidorien » et « Isidorienne » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

Il est proposé par **Julie Pouliot**

Et résolu d'officialiser le gentilé de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton comme s'écrivant « Isidorien, Isidorienne » et se prononçant [i.zi.dɔ.ʁjɛ̃, i.zi.dɔ.ʁjɛn].

ADOPTÉ

6.4 Demande de la Municipalité de Saint-Malo

La Municipalité de Saint-Malo veut vérifier la possibilité de conclure une entente pour l'utilisation de la niveleuse. Il manque des précisions et les élus ne peuvent rendre une décision maintenant.

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le directeur général commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 30 juin 2014.

7.1.1 Surveillance du bureau municipal

2014-07-05

Considérant les cas d'agression de plus en plus fréquents dans les bureaux municipaux;

Considérant que l'installation de caméras peut prévenir ou du moins réduire en nombre les cas d'intimidation;

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu d'acheter chez Le Pro du CB un système de 8 caméras infrarouges et enregistreur numérique sur disque dur SATA 500 Go au coût de 799.95\$.ⁱⁱⁱ

ADOPTÉ

7.1.2 Inspection par la MMQ

La MMQ offre gratuitement à la municipalité le service d'inspection par thermographie infrarouge de tous les bâtiments pour limiter la fréquence et la gravité des sinistres.

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Règlement à modifier

Le directeur a soumis pour étude le règlement 140-86 concernant les équipements destinés à avertir en cas d'incendie qu'il faudrait actualiser et rendre compatible avec le schéma de couverture de risques en incendie.

7.2.2 Identification du camion-citerne

Un croquis a été fourni par Auto-Trim de l'Estrie., des modifications seront demandées et un autre estimé de la part de Impression GB de Coaticook. La décision est reportée.

7.3 Voirie municipale

Le directeur fait état des principaux travaux de voirie effectués en juin 2014.

7.3.1 Construction du garage municipal

M. David Leslie, architecte, rencontrera les membres du Conseil intéressés au projet mardi le 8 juillet 2014 au bureau municipal à compter de 19 heures.

7.3.2 Achat d'un camion diesel 10 roues

2014-07-06

Il est proposé par *Perry Bell*

Et résolu de publier un appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues diesel correspondant au devis présenté par le secrétaire-trésorier et que cet achat puisse faire l'objet d'un crédit-bail.

ADOPTÉ

7.4 Permis de construction

Le directeur commente le rapport cumulatif des permis émis depuis janvier 2014.

8 RÈGLEMENTS

8.1 Modification au zonage

Le directeur fait mention de l'avis de la MRC du Haut-St-François concernant la possibilité d'élever 1 ou 2 poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Cet usage ne sera pas approuver par la MRC dans le cadre du schéma d'aménagement.

8.2 Avis de motion Règlement 2014-85

Le conseiller Pierre Blouin donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer le règlement 2014-85 sur les systèmes d'alarme.

8.3 Avis de motion Règlement 2014-86

La conseillère Julie Pouliot donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer le règlement 2014-86 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

8.4 Avis de motion du Règlement 2014-88

Le conseiller Lee Brazel donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer le règlement 2014-88 concernant la tarification des brûlages de bâtiments.

8.5 Adoption du règlement d'emprunt 2014-87

2014-07-07

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2014 par le conseiller Pierre Blouin;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

Et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé procéder à la réfection du pavage d'asphalte sur le chemin Auckland et le boul. Fortier selon les plans et devis préparés par Christian Côté, Ing, portant les numéros, en date du, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Christian Côté, en date du, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 550 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 550 000 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

9 ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2014-07-08

Il est proposé par **Julie Pouliot**

d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 197 566.22\$ en référence aux chèques nos 201400374 à 201400479 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 98-03 totalisent 22 077.60\$.^{iv}

ADOPTÉ

10 CORRESPONDANCE

2014-07-09

Il est proposé par **Perry Bell**

Et résolu de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉ

11 DIVERS

11.1 Camping

Julie Pouliot livre un compte rendu du Camping Vert. Le comité présidé par Josée Perron est formé des personnes suivantes : Yvon Blouin, vice-président, Noëlla Bilodeau, secrétaire-trésorière, Claude Perron, Bertrand Dodier, Jacqueline Blouin, Gaston Perron, Jean-Marc Doyon, François Turgeon, Francine Therrien, Yves Labranche et Alain Pouliot. Le comité a créé un emploi d'été assumé par Joanie Perron. Un party de fermeture est prévu les 5, 6 et 7 septembre. Le comité a besoin du 7 500\$ destiné à l'installation de jeux au camping octroyé aux Loisirs pour cette réalisation.

11.2 Achat d'arbres

2014-07-10

Il est proposé par **Perry Bell**

Et résolu d'acheter 10 arbres pour l'aménagement paysager du terrain au garage municipal chez Amanda Joe au coût unitaire approximatif de 150\$.

ADOPTÉ

11.3 Chemin Mailin

Le directeur et le contremaitre iront voir l'état du chemin Mailin, fermé par la Municipalité du Canton de Clifton, partie-Est, et vérifieront son tracé.

11.4 Dossier Arsenic

2014-07-11

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu de demander à Jean-François Lebeau, ing chez Avizo Experts Conseil en remplacement de Jacques Poulin de réviser les coûts estimés des installations de traitement de l'arsenic et de frais d'entretien annuel.^v

ADOPTÉ

11.5 Cours d'eau Dostie

La demande présentée par Roger Marcoux pour l'entretien du cours d'eau Dostie relève de la compétence de la MRC qui prend en considération sa demande.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas de question de l'assistance.

13 CLÔTURE DE LA SESSION.

2014-07-12

Il est proposé par *Pierre Blouin*

de clore la présente session à 22:22 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Gaétan Perron, secrétaire-trésorier

ⁱ Chèque fait le 2014-07-09

ⁱⁱ Résolution et entente expédiées le 2014-07-07

ⁱⁱⁱ Commande placée le 2014-07-08

^{iv} Chèques postés le 2014-07-08

^v Résolution expédiée le 2014-07-09